

Initiales du maire

NP

NS

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE  
LAC-DU-CERF



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf  
**22 février 2024 10h30**

Séance tenue au bureau municipal au 19, rue de l'Église  
selon les dispositions du Code municipal du Québec

**Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :**

Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacque De Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est absent, le conseiller monsieur Daniel Guindon au poste 1.

Est également présent monsieur Normand St-Amour, directeur et greffier-trésorier qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Résolution : 54-02-2024

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 10h30.

**ADOPTÉE**

Résolution : 55-02-2024

**2. Avis de convocation**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que tous les membres du conseil municipal, présent et absent, reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

Résolution : 56-02-2024

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

**2. Avis de convocation**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**4. Ressources humaines**

**4.1 Autorisation de signature pour l'entente entre le syndicat et la municipalité**

**4.2 Augmentation salariale employée #71**

**5. Période de questions**

**6. Adoption du procès-verbal de la présente séance tenante**

NF

NS



## 7. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel quel.

## 4. RESSOURCE HUMAINE

Résolution 57-02-2024

### 4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT ET LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE les griefs du syndicat portant les numéros **2022-16** et **2022-17**;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il est dans le meilleur intérêt de la municipalité de régler lesdits griefs selon l'entente négociée entre les représentants du syndicat et de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des membres présents, que soit entérinée ladite entente selon les termes négociés par les parties et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente et qu'il y soit sonné suite selon ses termes.

**ADOPTÉE**

Résolution 58-02-2024

### 4.2 AUGMENTATION SALARIALE EMPLOYÉE #71

CONSIDÉRANT l'efficacité et le rendement de son travail;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer une reconnaissance d'échelons #5 ainsi que d'autoriser Nicolas Pentassuglia, maire et Normand St-Amour, directeur général de signer l'entente syndicale pour la prime qui lui sera accordée.

**ADOPTÉE**

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 10h50

Fin : 10h50

Résolution 59-02-2024

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE TENANTE

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy  
et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 22 février 2024.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire

NP

NS

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE  
LAC-DU-CERF



Résolution : 60-02-2024

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents, afin de clore la séance du 22 février 2024.

**ADOPTÉE**

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Pentassuglia  
Maire

Normand St-Amour  
Directeur général et greffier-trésorier